

## MESURES SANITAIRES COVID-19

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de la MPT dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.

### PAR LA PRÉSENTE L'ADHERENT OU SON REPRESENTANT LEGAL :

- ❖ Atteste avoir été informé que la MPT s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- ❖ Reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, la MPT ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- ❖ S'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte de la MPT, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés et ne pas se présenter en cours en cas de symptômes (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût ou de l'odorat ...)
- ❖ S'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement;
- ❖ S'engage également à respecter les obligations mises en place par la MPT pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.
- ❖ Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les locaux de la MPT ;
- ❖ Lavage des mains au gel hydro alcoolique obligatoire à l'entrée du bâtiment.
- ❖ Lavage des mains au gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle de cours.
- ❖ Pas de prêt de matériel lors des cours (merci d'apporter le vôtre).
- ❖ Des listes de fournitures sont disponibles sur le site web ou à l'accueil de la MPT pour les disciplines concernées.

